



Communiqué de presse

Doublement des franchises médicales : le gouvernement s'empresse de faire payer les malades !

Alors que le Premier ministre a soumis sa politique budgétaire au vote de confiance le 8 septembre 2025, en expliquant que le débat sur les mesures viendrait plus tard, il s'empresse de présenter celle sur les franchises médicales, pour éviter tout débat. Ce qui s'apparente à un excès de pouvoir ne peut qu'alimenter la méfiance des citoyens envers les institutions.

Force Ouvrière exprime fermement son opposition aux projets de décrets relatifs au doublement de la participation forfaitaire et des franchises médicales, présentés ce matin en Conseil de la CNAM (L'Assurance maladie). Pour FO, ce projet, extrêmement dangereux, va en l'encontre des principes d'équité et d'universalité essentiels à notre système de soins.

Cette mesure injuste fragilisera davantage les plus précaires et les malades, compromettant la solidarité nationale. Demain, chaque malade verra son reste à charge doubler sur tous les actes médicaux, les consultations et médicaments. Cela va à l'encontre non seulement du pouvoir d'achat et entraînera aussi des renoncements aux soins.

Cette incohérence, à quelques jours du vote de confiance, démontre le manque de sincérité du gouvernement et sa véritable priorité : la recherche d'économies, « quoiqu'il en coûte ».

En conséquence, Force Ouvrière demande le retrait de ces décrets.

Contact :

Eric GAUTRON
Secrétaire confédéral

**Secteur Protection
Sociale Collective**

✉ egautron@force-ouvriere.fr
☎ 06.45.40.16.57
☎ 01.40.52.83.94

Paris, le 04 septembre 2025